



" BULLETIN "

NUMÉRO : 2014-03

DATE : 2014-04-02

AU DOSSIER : 2014-05-25

La présente est pour vous informer que, tout de suite à la fin de notre 46^e Congrès annuel des délégués, qui aura lieu les 22, 23 et 24 mai 2014, nous tiendrons la Première Assemblée générale régulière. Celle-ci se tiendra donc **le samedi 24 mai 2014** sur les lieux du Congrès, soit à **l'Hôtel Manoir Saint-Sauveur** (246, chemin du Lac Millette, à Saint-Sauveur), **dès 16 h**, à la salle Matterhorn BC - Théâtre de l'hôtel.

Nous comptons sur votre présence lors de cette assemblée pour ratifier, modifier ou révoquer les décisions qui auront été prises lors du 46^e Congrès annuel des délégués. Soyez également informés qu'une entente sera prise avec les autorités de la Sûreté du Québec, à l'effet que les membres de la région immédiate où se tiendra l'assemblée, qui seront en devoir, puissent assister à cette assemblée en autant que ceci ne perturbe pas les opérations régulières.

**PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
RÉGULIÈRE 2014**

Voici, dans les lignes qui suivent, l'ordre du jour de cette Première Assemblée générale régulière.

- 1- Ouverture de l'assemblée à 16 h, le samedi 24 mai 2014.
- 2- Appel des membres du Conseil de direction.
- 3- Avis de motion pour les amendements aux règlements d'assurance-maladie.
- 4- Avis de motion pour les amendements aux règlements de la Caisse de sécurité et de bien-être.
- 5- Avis de motion requis par l'article 13.04 A) ii) des Statuts et Règlements de l'APPQ.
- 6- Clôture ou ajournement.

Nous vous demandons d'aviser tous vos membres de la teneur de cette Assemblée générale régulière, car nous comptons sur leur présence lors de cette assemblée.

Le vice-président aux Ressources humaines,

Jocelyn Boucher

JB/sl